

19

## Du retour de la grande faune et de son acceptation sociale

Pierre Athanaze

*Président de l'association pour la protection des animaux sauvages  
ASPAS*

A l'heure actuelle quelle image a-t-on de la grande faune en France? On discute dans cet exposé de la problématique «image et acceptation sociale».

[athanaze@infonie.fr](mailto:athanaze@infonie.fr)



AGIR pour la  
**BIODIVERSITÉ**  
RHÔNE-ALPES

Colloque à Lyon les 10 et 11 février 2012

LES RÉINTRODUCTIONS Un atout pour restaurer les écosystèmes ?

## Le retour du lynx

C'est vraiment la première grande espèce revenue en France, on a beaucoup d'enseignements à tirer des différents épisodes de son retour et de son acceptation. Il n'était pas encore réintroduit en France que nos amis helvètes les avaient déjà réintroduits, de façon légale ou illégale. Grâce aux suisses les lynx sont arrivés dans le massif du Jura, l'histoire ne commençait pas trop mal, malgré le lynx abattu dans la forêt de Thoiry (Figure 1). Les premières années étaient plutôt calmes, à part quelques cas de prédation de moutons dans l'Ain, cela ne s'est pas trop mal passé avec la profession agricole. Ensuite il y a eu une période d'une dizaine d'années très compliquée entre protecteurs et opposants, que certains ont appelé la guerre du lynx. Lorsqu'on voit des épisodes encore plus durs pour l'ours ou pour le loup, on conclut qu'il faut savoir passer les moments difficiles et ne pas baisser les bras. Depuis 4 ans le dossier lynx ressort, pas par la filière agricole mais par le monde de la chasse !

Il est vrai qu'à l'époque le grand public était très favorable aux lâchers de lynx du fait d'un gros travail de communication. Le lynx est arrivé naturellement dans le massif du Jura, en même temps que deux réintroductions, une dans le Vercors et une qui a pu aboutir dans les Vosges. Actuellement on compte dans les Vosges le même nombre de lynx vivants que le nombre qui a été réintroduit à l'époque, bilan donc assez mitigé, alors que dans le Jura on compte une population d'une centaine de lynx qui a commencé à coloniser les Alpes. Le lynx est maintenant présent dans le département du Rhône, jusqu'à une vingtaine de kilomètres de Lyon. L'acceptation actuelle par le grand public est plutôt bonne. En revanche, les premiers à s'opposer au lynx n'ont pas été les agriculteurs mais depuis longtemps déjà, les fédérations de chasse. Celles-ci, surtout celle de l'Ain puis celle du Jura, se sont massivement déclarées hostiles au retour du lynx, avec une grosse campagne de presse (Figure 2).



Figure 1 Coupure de presse de l'abattage d'un lynx à Thoiry

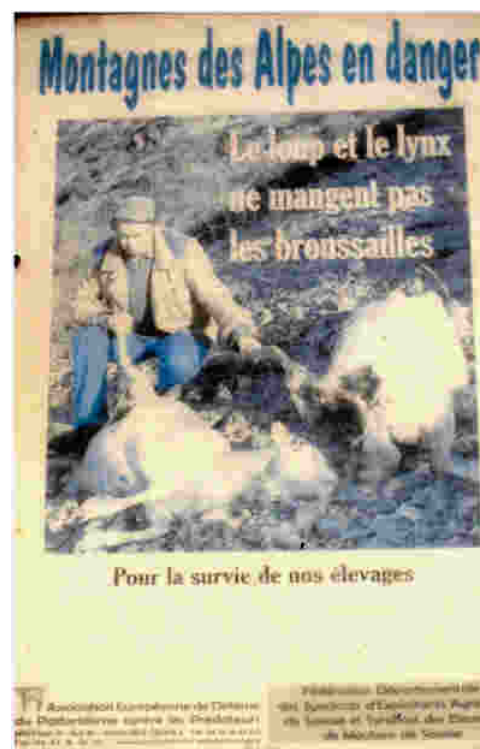
Quelques semaines après leurs réintroductions dans les Vosges, des lynx ont été retrouvés abattus. Cela a provoqué une très forte émotion de la part du grand public et suite à cet épisode on a qualifié tous les anti-lynx comme appartenant à la filière ovine, ou agricole, mais ils avaient en réalité de vraies doubles casquettes. Les associations anti-lynx de cette époque, comportaient des gens quelques fois un peu agriculteur, quelque fois un peu éleveur, mais aussi chasseur. Via la presse, la situation est même allée jusqu'à la dramatisation, proclamant la réintroduction du lynx de 1983 comme annonciatrice de la mort des éleveurs en 1989. Or nous sommes en 2012 et les éleveurs sont toujours vivants, les moutons aussi.

A chaque fois que des lynx ont été braconnés dans les Vosges, cela a causé de grands émois car ils avaient des noms, les lâchers avaient été médiatisés et leur mort l'a été encore plus. Les retours de la presse et des images ont ainsi été très bénéfiques pour l'acceptation du lynx. Les choses se sont calmées pendant une quinzaine d'années, pourtant, depuis quelques temps, les fédérations de chasse, notamment Franc-comtoise, Jurassienne et du Doubs, revendiquent très activement le droit, non pas d'exterminer le lynx, mais « de le gérer », c'est-à-dire d'en faire une espèce chassable. En partenariat avec l'ONF (Office National de Forêts) et l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage), la fédération des chasseurs de Franche Comté a lancé en 2011 une « étude » afin d'avoir une idée de la population de lynx, en se disant que s'il y avait beaucoup de lynx, ils auraient le droit de les chasser. Comme l'étude a un peu dérivée, l'ONF et l'ONCFS sont toujours partenaires financiers mais se sont retirés techniquement du dossier, mais l'étude continue, financée à 50% par les chasseurs, 25% par l'ONF et 25% par l'ONCFS. Il est extraordinaire de lire, d'ores et déjà la conclusion de l'étude avant même de la lancer, il leur faut seulement des données attestées pour aboutir. Le



Figure 2 Les chasseurs alsaciens contre le lynx

lynx rejoint le loup, et on voit sur cette affiche (Figure 3), qui avait été éditée par l'association européenne de défense du pastoralisme et qui est reprise par le FNSEA (Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles), que les deux carnivores représentent un danger pour le pastoralisme. « Les loups et les Lynx ne mangent pas les broussailles », ce sont donc de bons observateurs de la faune sauvage.



**Figure 3**  
 Affiche en faveur du pastoralisme

## Situation du loup

Pour ce qui est du loup, la situation actuelle dans nos montagnes est dramatique, on pourrait d'ailleurs faire un parallèle entre l'acceptation sociale et la balistique. Pour beaucoup d'espèces, on a d'abord accepté le tir d'effarouchement pour l'acceptation sociale afin d'avoir la paix sociale avec les éleveurs. Puis on a eu le droit de tirer avec des balles en caoutchouc, mais en 2005 les balles en caoutchouc ne suffisaient plus, on a donc pu utiliser de la grenaille, c'est à dire du plomb de chasse. En allant de plus en plus loin, aujourd'hui, et cela dure déjà depuis quelques années, on tire le loup avec des balles ou chevrotine, munition qui a été interdite à l'achat depuis plus de 40 ans. Cette munition crée des blessures faisant souffrir le loup pendant des heures. Mourir d'hémorragies est donc le résultat abominable de cette dérive, où une espèce protégée peut être chassée, hors période de chasse, par temps de nuit et avec des munitions interdites.

Ce contexte est quelque chose de tout récent pour ceux qui ne sont pas de Rhône-Alpes. Lors de débats avec les naturalistes Hauts-Savoyards, il ressort que les chasseurs,

notamment la fédération de chasse de Haute-Savoie, sont des gens très bien qui sont ouverts au dialogue. Cependant, ils viennent de lancer, avec force médias, une opération qui s'appelle « média loup » dans le but de gérer le loup, c'est-à-dire le chasser. Pour en faire une espèce chassable en France, ils proposent de prendre contact avec tous les pays où l'on peut chasser le loup. Ils oublient néanmoins que la Cour Européenne de justice vient de sanctionner la Suède justement car ce pays avait classé le loup en gibier.

La gestion du loup français est donc en route. En 2003 dans le Vercors le premier loup était victime d'un tir officiel. En 2012 Nathalie Kosciusko-Morizet a autorisé les tirs et les préfets ont signés 89 arrêtés de tirs de loups. Cette situation complètement anarchique, qui n'est absolument plus pilotée par le ministère, a complètement dérapé. On a donc vu l'année passée des tirs légaux et du braconnage, ce qui fait beaucoup de loups qui manquent cruellement. On a également des témoignages de loups qui ont été braconnés en plein hiver.

## Le cas de l'ours

Le président de la république François Mitterrand, lors de son mandat, avait fait avancer le dossier de l'ours à Bruxelles. Il faut rendre hommage à Gilbert Simon qui avait créé les réserves Lalonde, dédiées à la protection de l'ours dans les zones de présence permanente ou de tanière, où il n'était pas chassé. Ça n'a pas duré long-

temps car il y a eu une alternance politique et Barnier a tout effacé en disant qu'il proposerait quelque chose de nouveau. En 2012 il n'y a toujours pas plus de territoires protégés pour l'ours dans les Pyrénées. Pour Nicolas Sarkozy : « Il n'aurait pas fallu introduire l'ours, au départ ! », alors qu'il a toujours été présent dans les Pyrénées.

## Le bouquetin

Les vellétés pour chasser le loup, l'ours et le lynx sont également présentes pour le bouquetin de façon assez récurrente. Le bouquetin est en effet inscrit dans le schéma départemental cynégétique de l'Isère. Les chasseurs s'opposent systématiquement à sa réintroduction comme ils l'ont fait en Chartreuse et dans le Diois, ou à la condition d'un droit de chasse une fois suffisamment nombreux. C'est assez énorme car il n'y a pas une espèce qui soit plus sympathique dans la grande faune que le bouquetin, qui se laisse approcher par les randonneurs (Figure 4). La fédération des chasseurs de Haute-Savoie a réalisé une carte de vœux pour 2012 avec une image de bouquetin et le slogan : « la chasse une valeur sûre », cette espèce serait ainsi la 92ème chassable.

Le rêve des chasseurs, est donc de chasser le bouquetin des Alpes. On en est à un tel point que dans les Bauges il y a une réserve nationale de chasse qui est cogérée par le PNR des Bauges, l'ONF et l'ONCFS. Ce PNR souhaite la réintroduction du bouquetin dans cette réserve, puisque les milieux conviennent. Logiquement, l'ONCFS devrait faire cette étude puisqu'ils ont les moyens techniques.

Mais comme les chasseurs ne veulent pas du bouquetin en espèce protégée, l'ONCFS a refusé ainsi que l'ONF. Par conséquent, le parc a lancé un appel à candidature afin de sous-traiter l'étude alors que l'ONF et l'ONCFS sont des établissements publics. On voit ainsi bien quel est le poids du monde de la chasse sur les institutions publiques.

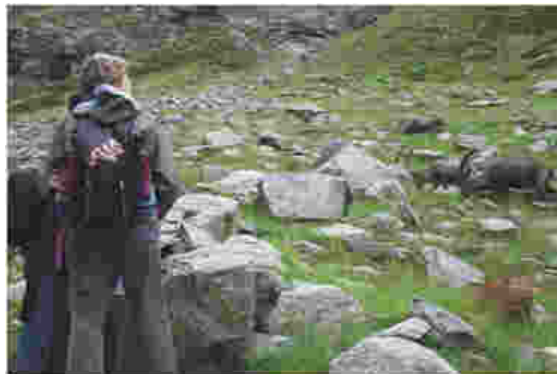


Figure 4

Randonneurs à quelques mètres de bouquetins

## Les vautours

Hommage à Michel Terrasse et à son frère qui croyaient avoir réintroduit des charognards, aux yeux des chasseurs ils ont en fait réintroduit des prédateurs. Lors de la signature du manifeste pour le maintien de la biodiversité en montagne on voit que le monde de l'agriculture demande l'arrêt de la réintroduction de l'ours, le retrait des loups et la régulation du lynx et des vautours (Figure 5). Quand on se penche sur le livre blanc de la Fédération Nationale de la Chasse (FNC) sur les grands prédateurs, on trouve en couverture, le loup, le lynx et l'ours. Mais lorsqu'on regarde le sommaire on retrouve aussi le vautour fauve qui poserait des problématiques identiques à celles des grands carnivores. La solution des tirs d'effarouchement des vautours est envisagée, à condition qu'elle soit efficace, et la FNC ajoute qu'elle apportera vraisemblablement « des contraintes humaines de disponibilité et de présence peu supportables à terme ». C'est à dire que le vautour aussi doit devenir une espèce gibier.

Actuellement au CNPN (Conseil National de la Protection de la Nature), les experts ont eu à discuter des tirs de régulation des vautours. On a commencé comme ça pour le grand cormoran et on en tire aujourd'hui 40000 alors que c'est toujours une espèce protégée. De même pour le loup, on est maintenant à 8 loups tirés cette année. On voit donc les dérives que cela entraîne.



Figure 5

Manifeste pour le maintien de la biodiversité en zone d'élevage

## Le cerf

Le cerf est vraiment une espèce que les forestiers détestent et que les chasseurs veulent s'accaparer, à tel point qu'on voit depuis quelques années une campagne contre les gens qui vont écouter le brâme du cerf. Depuis quelques années des articles de presse signalent le dérangement scandaleux du brâme par ces observateurs, alors qu'il ne faut pas oublier que dans certaines régions on

chasse à courre deux jours par semaine le sanglier et de même pour le chevreuil, et également le cerf pas avant début octobre. Donc pendant 6 jours la chasse à courre est possible, dans le même temps le tir d'approche est organisé par l'ONF et on a également les battues... Mais ce sont les observateurs du brâme qui dérangeraient.



**Cependant, les sondages montrent effectivement que, même pour l'ours dans les Pyrénées, l'opinion est de plus en plus favorable. En 2011, 87% des français étaient favorables à la reconnaissance de l'animal sauvage. Ainsi, le premier numéro d'une toute nouvelle revue dans le Jura confirme cette opinion avec un article sur « Le lynx emblème du massif jurassien ».**

